

Riviera-Chablais

Le collège sinistré restera en travaux plusieurs mois

Vevey

Les élèves des Crosets seront répartis dès lundi dans différents locaux scolaires de la ville. Leur établissement restera en travaux plusieurs mois

Les 260 élèves et 25 enseignants dont le collège a été en proie à un violent incendie lundi ne retrouveront pas leurs classes de sitôt. C'est le constat qu'ont dressé mardi matin la Ville et la Direction des écoles devant l'ampleur des travaux à entreprendre pour remettre en état le complexe scolaire des Crosets. Le congé des treize classes sinistrées va se prolonger jusqu'à lundi.

Le temps pour les autorités de mobiliser tous les locaux nécessaires, dans le contexte déjà tendu des écoles veveysannes à l'étroit. Après avoir envisagé de solliciter les communes voisines pour remplacer six classes, la Ville a finalement trouvé des solutions exclusivement locales: «On va pousser les murs, on sera vraiment au max du max, jusqu'à lire le municipal des Ecoles Lionel Girardin entre deux réunions d'urgence. Il nous a semblé plus simple de tout gérer nous-mêmes, pour éviter les complications en termes de transports et d'accueil parascolaire notamment.»

Reste que, même localement, il faudra organiser la répartition des enfants dans la ville et leur proposer un encadrement adéquat pour les déplacements et la prise en charge extrascolaire. Raison pour laquelle les autorités se donnent jusqu'à la fin de la semaine afin que tout soit au point lundi.

Le public viendra à la Saison culturelle de Montreux en transports gratuits

Riviera

Deux heures avant et après chaque spectacle, les détenteurs d'un billet pourront circuler librement dans les bus et dans les trains

Pendant le Montreux Jazz Festival, les transports publics sont pris d'assaut, car gratuits toute la soirée. Dorénavant, les spectateurs de la Saison culturelle de Montreux (soit la quinzaine de spectacles présentés à l'Auditorium Stravinski en dehors des grands festivals) pourront aussi profiter d'une telle gratuité. Plus restreinte dans le temps: deux heures avant et deux heures après chaque spectacle, les spectateurs pourront emprunter sur 7 zones Mobilis (70 à 77) les bus des VMCV, ainsi que les trains (CFF, MOB ou MVR, qui se rendent aux Piélaides ou aux Avants). Seule contrainte: présenter le billet du concert avec une pièce d'identité.

Pour mémoire, la Saison culturelle de Montreux est pensée comme un levier au service de l'économie locale (notamment des hôtels et des restaurants). Cette gratuité est un pas supplémentaire dans cette logique, a souligné Pierre Smets, administrateur de la Saison, lors de la conférence de presse de ce mardi: «Avec ce temps, il est possible de manger ou de boire un verre autour des spectacles.»

«Est-ce trop court ou trop long? C'est à tester», a précisé Laurent Wehrli, syndic de Montreux et membre du conseil de

Ces premières mesures sont envisagées jusqu'aux vacances d'automne. «Les conditions d'enseignement seront difficiles dans ces locaux temporaires, mais nous pensons qu'elles sont tenables pour ce court laps de temps. Cette période va nous permettre d'étudier des solutions pérennes, comme, peut-être, des Portakabin.» Il restera également à trouver des cuisines adaptées pour les cours d'éducation à l'alimentation, le Collège des Crosets étant le seul de tout Vevey à en disposer.

Car c'est désormais une certitude, la remise en état du collège sinistré va se compter en mois. Les spécialistes estiment qu'il faudra déjà deux semaines avant

de pouvoir analyser l'état du circuit électrique du bâtiment, très endommagé par l'eau de l'inter-ventiom. Pour l'heure des générateurs fournissent aux ouvriers de quoi travailler.

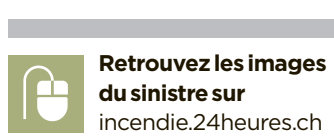
Seconde priorité, identifiée lundi déjà, la mise hors d'eau du collège. Presque intégralement détruite, la toiture ne joue plus son rôle et un ouvrage de protection va devoir être installé en attendant une couverture définitive. «L'ensemble des travaux va vraisemblablement durer longtemps, au minimum jusqu'à la fin de l'année», estime Lionel Girardin.

Alors que tous les services de la Ville sont à pied d'œuvre pour gérer les conséquences du sinis-

tre, le municipal en appelle aussi à la compréhension des familles: «Des ouvriers ont investi le collège pour y travailler, mais, en dehors des professionnels, personne n'est autorisé à pénétrer dans le bâtiment, c'est tout simplement impossible...»

Les parents sont d'ailleurs conviés à une réunion d'information vendredi à 19 h à l'Aula du Collège du Clos. D'ici là, la page www.vevey-ep.ch dispense des renseignements.

Flavienne Wahli Di Matteo



Retrouvez les images du sinistre sur incendie.24heures.ch

Les panneaux avaient été contrôlés

● Les panneaux solaires du Collège des Crosets avaient fait récemment l'objet d'un contrôle périodique et rien d'anormal n'avait été décelé, nous a confié mardi une source bien informée. Alors que les spécialistes démarrent leurs investigations et qu'aucune cause ne peut être pointée avec certitude, les Veveysans se sont rapidement interrogés sur un possible démarrage du feu au niveau des panneaux solaires qui recouvraient la toiture (24 heures de lundi).

Chez Swissolar, Association suisse des professionnels de l'énergie solaire, Florent Jacquin précise qu'«un équipement photovoltaïque ne

génère pas plus de risques d'incendie que toute installation électrique. Mais dans la plupart des sinistres qui touchent des panneaux solaires, c'est un feu du bâtiment qui provoque leur embrasement et non l'inverse.» Tous les professionnels du photovoltaïque contactés citent des études réalisées en Allemagne et qui ont démontré que les bâtiments équipés d'installations solaires n'étaient pas davantage sujets aux incendies que les autres.

Deux spécialistes du solaire, un fabricant et un installateur, confirment d'expérience que les feux liés à de telles installations sont rares. «En quarante

ans de boîte, nous n'avons jamais eu à déplorer d'incendie», évoque l'installateur. Selon ces deux ingénieurs, le déclenchement d'un éventuel feu ne provient jamais des cellules photovoltaïques elles-mêmes, qui peuvent fondre tout au plus en cas de défaut ou de surchauffe. Les câbles de connexion qui raccordent le panneau au circuit électrique sont le plus souvent en cause.

«Mais, reprend Florent Jacquin, le contrôle périodique réalisé à fréquence régulière, comme pour toute installation électrique, doit permettre de se prémunir contre ce genre d'incident.» Le groupe composé de jeunes de 17 à 23 ans a beaucoup travaillé ces derniers mois pour démontrer aux élus qu'ils avaient tort. En collaboration avec le délégué à la Jeunesse du canton et plusieurs acteurs spécialisés, il a monté un projet sérieux. Le Conseil régional du district de Nyon s'est aussi investi pour soutenir la démarche et la crédibiliser. Il reconnaît en tout cas déjà la légitimité de la nouvelle entité.

«Nous avons en effet été consultés sur le développement de l'offre des transports publics dans le district», souligne le président, Alexandre Legrain.

Il reste au petit groupe à transformer l'essai. Ce sera fait le 19 septembre. Le bureau sera élu et les statuts adoptés. Ceux-ci veilleront à respecter un équilibre entre hommes et femmes, entre étudiants et apprentis, ainsi qu'une juste répartition géographique. Pour cela, il faut que les futurs conseillers se déplacent. Une campagne d'information, à coups de flyers et d'affiches, a débuté. «Nous attendons une quarantaine de participants», estime Mireille Ryf, trésorière. Nous sommes peut-être prudents. Lors du forum «Rajeunis ton district», organisé en novembre 2016, nous en attendions 40 alors que 60 jeunes

Saint-Maurice (VS) Hommage à Mix & Remix au château

Enfant de la cité d'Againe, Mix & Remix fait l'objet d'un hommage à découvrir dès samedi au château. Près de 150 créations ont été choisies, parmi lesquelles des dessins du jeune Philippe Becqueelin dans le journal du Collège de Saint-Maurice, de nombreux dessins de presse, des illustrations pour le club lausannois la Dolce Vita, des œuvres personnelles et l'épure de ses dernières œuvres destinées à la Galerie RichterBuxtorf. A voir en parallèle à l'actuelle exposition dédiée à *Alice au pays des merveilles* jusqu'au 12 novembre prochain. **F.W.D.M.**

Bex

Romande Energie surveille le réseau local

Le partenariat entre les Forces motrices de l'Avançon (FMA) et Romande Energie se renforce. Déjà liées par la gestion de la relation clients et la vente, les deux sociétés créent une nouvelle synergie au niveau de la surveillance du réseau des FMA, qui englobe les communes de Bex, de Gryon, de Lavey et d'Ollon. Romande Energie fournit surveillance et assistance 24 heures sur 24 sur ce secteur depuis le début du mois de septembre et peut réagir rapidement grâce à sa vision globale du réseau. **F.W.D.M.**

La Côte

Des jeunes gonflés à bloc pour siéger

Politique Le Conseil des Jeunes du district de Nyon sera constitué le 19 septembre. Avant que l'on sache s'il bénéficiera d'une subvention

Raphaël Ebinger

Ils sont gonflés à bloc. Les dix adolescents et jeunes adultes qui composent le comité informel du Conseil des Jeunes du district de Nyon sont pressés de siéger. L'assemblée constitutive est ainsi fixée au 19 septembre. Soit deux jours avant que le Conseil régional vote sur l'octroi d'une subvention de 36 000 francs pour faire vivre la structure ces trois prochaines années. «L'assemblée des syndicats avait enterré un projet en 2015 en prétextant qu'il n'y avait pas assez de jeunes pour s'engager», souligne Robin Jaques, délégué à la communication du groupe. Nous voulons leur montrer au contraire que le besoin existe.»

Le groupe composé de jeunes de 17 à 23 ans a beaucoup travaillé ces derniers mois pour démontrer aux élus qu'ils avaient tort. En collaboration avec le délégué à la Jeunesse du canton et plusieurs acteurs spécialisés, il a monté un projet sérieux. Le Conseil régional du district de Nyon s'est aussi investi pour soutenir la démarche et la crédibiliser. Il reconnaît en tout cas déjà la légitimité de la nouvelle entité.

«Nous avons en effet été consultés sur le développement de l'offre des transports publics dans le district», souligne le président, Alexandre Legrain.

Il reste au petit groupe à transformer l'essai. Ce sera fait le 19 septembre. Le bureau sera élu et les statuts adoptés. Ceux-ci veilleront à respecter un équilibre entre hommes et femmes, entre étudiants et apprentis, ainsi qu'une juste répartition géographique. Pour cela, il faut que les futurs conseillers se déplacent. Une campagne d'information, à coups de flyers et d'affiches, a débuté. «Nous attendons une quarantaine de participants», estime Mireille Ryf, trésorière. Nous sommes peut-être prudents. Lors du forum «Rajeunis ton district», organisé en novembre 2016, nous en attendions 40 alors que 60 jeunes

● Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'Enfance et à la Jeunesse



Cinq des dix jeunes de 17 à 23 ans qui composent le groupe. De gauche à droite: Blerim Puka, Damien Richard, Robin Jaques, Alexandre Legrain (président) et Mireille Ryf. VANESSA CARDOSO

étaient venus.»

A terme, Le Conseil se réunira cinq ou six fois par année. Ses membres, âgés de 14 à 25 ans, recevront un dédommagement pour les frais de transport. Il comptera sur un budget annuel de 12 000 francs, dont un maximum de 10% financera le fonctionnement de la structure. Le

«L'expérience leur montre qu'ils ont de l'influence»

● Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'Enfance et à la Jeunesse



Frédéric Cerchia Délégué cantonal à l'Enfance et à la Jeunesse

projet intercommunal est en cours sur la Riviera. La Commission cantonale des jeunes, créée en 2011, a joué un rôle moteur. Plusieurs de ses membres sont à l'origine des projets qui ont émergé dans le canton.

En quoi celui de Nyon est particulier? Habituellement, les Conseils

sont créés au niveau d'une commune. Ici, c'est une première à l'échelle du district. A noter qu'il existe une expérience intercantonale assez nouvelle dans la Broye.

Quelle est la recette pour qu'un Conseil des jeunes tienne sur le long terme?

Pour durer, il faut qu'il y ait un référent adulte capable d'apporter un soutien et d'assurer la continuité. D'autant plus dans un organe dont l'effectif se renouvelle. Cet appui est tout aussi nécessaire dans une structure composée d'adultes.

Feu vert à la future mue du centre-ville

Nyon

L'ambitieux projet de redessiner le cœur de la cité a reçu l'aval des élus. Une démarche participative sera lancée

Créer un parking sous Perdtemps, construire au-dessus un parc et un îlot pour logements et commerces, réaménager les places nord et sud de la gare, revitaliser la place du château, réaliser enfin des logements au Martinet et élargir le tunnel CFF de la route de l'Etraz pour faciliter l'entrée en ville du côté Est, voilà l'ambitieux programme qui devrait permettre de redynamiser le centre-ville de Nyon, tant pour

tenir le soutien demandé, mais si tel n'était pas le cas, nous avons un plan B, reconnaît Robin Jaques. Nous nous sommes laissé

la possibilité de solliciter des sponsors privés.»

Assemblée constitutive le 19 septembre à 19 h, à la salle du Conseil communal de Nyon.

Nord vaudois-Broye

Un recours ralentit le bus payernois

Transports

La Municipalité ayant préféré l'offre de CarPostal pour desservir la première ligne de bus urbaine de Payerne, la société Travys a déposé un recours

Alors que le chantier d'aménagement de la rue du Simplon a été lancé ce lundi, la Commune de Payerne ne sait toujours pas si elle pourra inaugurer sa première ligne de bus urbaine le 10 décembre prochain, avec l'entrée en vigueur de l'horaire 2018 des CFF. Non retenue par la Municipalité dans sa procédure d'attribution du mandat de transporter, la société Travys, basée à Yverdon-les-Bains, a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal, a appris 24 heures. L'Exécutif a préféré l'offre de CarPostal.

«Je suis convaincu que nous avons proposé une très bonne offre. A mes yeux, il est important de pouvoir exprimer notre position et comprendre le choix de la Municipalité, ce qui n'a pas été possible lors d'une discussion ayant suivi la décision», confirme Daniel Reymond, directeur de Travys SA, sans vouloir s'étendre sur la procédure en cours.

Employant quelque 200 collaborateurs, la société est active dans le Nord vaudois et à la vallée de Joux. Elle exploite notamment plusieurs lignes de bus urbaines à Yverdon-les-Bains et à Orbe ainsi que deux lignes de chemin de fer. «La prestation qui était demandée à Payerne est du même genre que celle que nous fournissons à Orbe, poursuit le directeur. Et finalement, Payerne n'est pas plus loin d'Yverdon que la vallée de Joux, si bien que le mandat nous intéresse.»

Municipal en charge du dos-



«Je suis convaincu que nous avons proposé une très bonne offre»

Daniel Reymond

Directeur de Travys SA

sier, Eric Küng n'est pas plus loquant sur la procédure en cours, le Conseil communal n'ayant pas encore informé de la situation. «Mon souhait est que la ligne puisse ouvrir à la date prévue», se borne-t-il à préciser. Contactée, la société CarPostal ne souhaite pas non plus commenter l'affaire. Par contre, elle assure qu'en cas de décision favorable du tribunal, elle sera prête à activer la ligne en décembre, tant au niveau du matériel roulant que du personnel. Pour rappel, la ligne prévue traversera le bourg broyard sur 7 kilomètres, entre le nouveau quartier d'habitation de la Coulaz, la gare CFF et l'hôpital.

Le Tribunal cantonal devra décider si Payerne a respecté la législation dans sa procédure d'attribution du mandat. Si tel n'était pas le cas, toute la procédure pourrait être relancée. Mais en cas de décision défavorable sur son recours, Daniel Reymond laisse entendre que Travys

ne poussera pas l'affaire devant la juridiction suivante.

Reste à savoir si les travaux d'aménagement des infrastructures seront terminés dans les délais prévus. En effet, selon le préavis municipal adopté le 6 avril dernier, le chantier de la rue du Simplon devait débiter au mois de juin. Suite au recours déposé, la Municipalité a décidé de ne pas lancer les travaux directement. Cette artère étroite est l'un des points sensibles sur le parcours du futur bus. Son sens de circulation doit être changé, sa chaussée réaménagée, son évacuation des eaux mise en réseau séparatif et une conduite d'eau potable remplacée. En charge des infrastructures, le municipal André Bersier assure toutefois que le chantier devrait se terminer d'ici à novembre.

Par contre, le recours de Travys a également entraîné du retard dans toutes les démarches annexes, impossibles à réaliser sans connaître le futur prestataire de service. Il s'agit notamment de la commande de la billetterie ou l'aménagement des arrêts aux couleurs du transport. Bref, les Payernois pourraient bien devoir attendre quelques mois avant de pouvoir grimper dans leur premier bus urbain.

Sébastien Galliker

Le salaire de l'ex-boss de la LNM devant la Justice

Lac de Neuchâtel

Le Ministère public neuchâtelois a ouvert une enquête sur l'augmentation accordée à Jean-Luc Wenger et les circonstances qui l'entourent. Il a été licencié en début d'année

L'augmentation de salaire accordée à l'ancien directeur de la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) n'en finit plus de faire des vagues. Le Ministère public neuchâtelois a ouvert une enquête sur la rémunération de Jean-Luc Wenger, licencié en début d'année.

L'ouverture de cette enquête a été communiquée lundi soir aux conseillers généraux neuchâtelois (soit les membres du Légitatif) par le président de l'Exécutif, Fabio Bongiovanni, a annoncé la RTS. Le Ministère public a demandé la levée du secret de fonction d'Olivier Arni, à la fois président de la LNM et membre de l'Exécutif de la Ville de Neuchâtel, afin qu'il puisse répondre à ses questions dans le cadre de cette enquête. Une demande validée par le Conseil communal. Son président (l'équivalent du syndic en terre vaudoise) n'a cependant pas pu répondre en détail aux interpel-

lations urgentes déposées lundi soir au Conseil général du fait des procédures en cours.

«L'affaire» remonte à plusieurs mois déjà, mais a éclaté au grand jour cet été, quelques mois après le licenciement de Jean-Luc Wenger. Plusieurs articles de presse ont révélé que six mois avant de le virer, Olivier Arni avait accordé en juin 2016 une augmentation mensuelle de salaire de 2000 francs au directeur. Problème: le document présenté par l'ancien boss de la société porte la date de novembre 2015 et mentionne en outre que l'augmentation est accompagnée d'un effet rétroactif à août 2014.

La justice veut donc déterminer si une infraction a été commise dans ce cadre. La commission financière du Légitatif communal neuchâtelois veut aussi se saisir du dossier.

La Société de navigation est dans la tourmente depuis plusieurs mois. Deux autres procédures sont déjà en cours. L'une concerne un différend entre la suite de sa mise à pied. Au début de l'été, les trois cantons actionnaires de la LNM -soit Vaud, Fribourg et Neuchâtel - ont de leur côté demandé un audit sur la société.

ATS/F.R.A.

Le quartier Bellevue ne passera pas en zone 30

Vallorbe

La Municipalité s'engage à trouver d'autres solutions pour faire ralentir le trafic

La décision a été votée lundi lors du Conseil communal: le quartier résidentiel de Bellevue sera maintenu en zone 50 km/h à Vallorbe. Passer tout le périmètre en zone 30 km/h aurait engendré plus de problèmes que cela n'en aurait résolu, avait conclu la Municipalité après avoir étudié la motion de Lionel Favre, déposée le 31 octobre 2016.

«La Municipalité s'engage à trouver une solution pour faire ralentir le trafic», rassure toutefois Stéphane Costantini, le syndic. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour avancer des éléments. La pose d'obstacles n'est pas envisagée par l'Exécutif et la Commission considère les potelets comme inutiles. De manière générale, cette dernière a exhorté la Municipalité à élaborer une politique cohérente pour les zones résidentielles densifiées de Bellevue, Parc aux Veaux et Le Tréstim. Elle a relevé également que la Grand-Rue nécessiterait un autre aménagement de la circulation. **A.-C.M.**